

Participation de Shell Canada à la CAPERN – Québec

Déclaration préliminaire – le mardi 19 octobre 2010

Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles



Déposé le : 19 octobre 2010

No : CAPERN-032

Secrétaire : 

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, bonjour, je m'appelle Christian Houle. Je suis directeur général de la raffinerie de Shell à Montréal-Est. Au nom de Shell Canada, je tiens à vous remercier de nous avoir donné la possibilité de participer à la Commission aujourd'hui.

Je serai secondé par Nicholas Tremblay, un haut dirigeant du département d'approvisionnement de Shell Canada. Monsieur Tremblay répondra aux questions d'ordre général sur l'approvisionnement en produits pour notre terminal.

À titre de directeur général, je peux répondre à vos questions au sujet des employés, de l'expansion du terminal et des travaux de construction connexes.

Depuis 77 ans, Shell exploite sa raffinerie de Montréal-Est, ce qui représente 77 années de contributions de Shell et de ses employés à l'économie et à la collectivité de Montréal-Est. Les clients, les employés, les gouvernements, les fournisseurs et Shell en ont tous bénéficié.

Premièrement, je me permets de mentionner que la cessation de nos activités de raffinage à Montréal-Est n'était pas notre premier choix. Durant une année à compter de juillet 2009, Shell et d'autres ont déployés de grands efforts afin de proposer et de vendre la raffinerie en tant qu'installation fonctionnelle à plus de 100 acheteurs potentiels. Malheureusement, après une analyse détaillée par plusieurs d'entre eux, personne n'a conclu que la raffinerie justifiait un tel investissement et ce processus n'a donné lieu à aucune offre.

Nous savons que la cessation de nos activités de raffinage a une grande incidence sur de nombreuses personnes – nos employés et leur famille, ainsi que sur les résidents des collectivités environnantes, qui ont bénéficié de ces activités. Nous reconnaissons l'étendue de cette difficulté pour tous et regrettons sincèrement d'avoir eu à poser ce geste. Cette décision est navrante, mais il s'agit malheureusement de la seule décision durable dans la conjoncture défavorable du secteur du raffinage à l'échelle mondiale.

En janvier 2010, Shell a annoncé publiquement n'avoir trouvé aucun acheteur pour la raffinerie et qu'elle cesserait donc ses activités de raffinage pour accroître celles du terminal. Le gouvernement du Québec a alors communiqué avec nous et nous a demandé de retarder le démantèlement de la raffinerie jusqu'au 1^{er} juin pour permettre à un comité spécial qu'il a formé de trouver des acheteurs potentiels. Nous avons accepté cette demande et informé le gouvernement que nous allions collaborer aux tentatives du comité spécial pour trouver un acheteur, mais que si nous n'avions pas conclu une convention de vente ferme en date du 1^{er} juin, nous ne pourrions plus retarder la fermeture des unités de raffinage.

En avril, Shell a présenté des demandes pour obtenir les permis de construction et de démolition nécessaires aux ministères responsables. Nous avons demandé un certificat d'autorisation nous permettant de débiter la construction de notre nouvelle station de pompage en date du 1^{er} août. Sans ce permis, nous risquons d'être incapables d'approvisionner nos clients à l'automne et à l'hiver suivants. Nous avons régulièrement rappelé ce fait aux autorités gouvernementales; cependant, au début d'août, nous n'avions toujours pas reçu l'autorisation requise. Le département d'approvisionnement de Shell est intervenu immédiatement et a réussi à adopter des mesures d'approvisionnement temporaires, qui devraient à notre avis nous permettre d'approvisionner nos clients en attendant que soit achevée l'expansion du terminal.

Ce certificat d'autorisation nous a été délivré le 20 septembre, et nous avons entrepris les activités de construction le jour même. Toutes les unités de raffinage de pétrole brut sont actuellement fermées, et nous mettons l'accent sur nos activités d'expansion du terminal et sur l'obtention des derniers permis dont nous avons un urgent besoin.

Après ce survol, j'aimerais maintenant aborder trois grands axes de ces présentes remarques préliminaires : 1) l'effet sur nos employés; 2) l'effet sur notre capacité d'approvisionner nos clients; et 3) les permis liés à l'environnement et au démantèlement.

1) Employés

Au sujet de nos employés, nous savons que ces décisions ont touché nos employés, leur famille et les personnes qui ont tiré parti de nos activités. Nous reconnaissons les difficultés découlant de ces décisions pour ces personnes et pour la collectivité. Même si nous sommes fiers de notre apport à l'histoire de la collectivité, nous sommes conscients que ces personnes peuvent avoir de la difficulté à faire face aux changements qui font suite à ces décisions.

Sur les plans de l'économie et des affaires, la décision d'agrandir notre terminal constituait la deuxième meilleure solution s'offrant à nous après une vente, mais cela signifiait aussi qu'un grand nombre de nos employés actuels perdraient leur emploi avec l'expansion du terminal. Par conséquent, nous avons collaboré avec nos employés et le gouvernement via un comité de reclassement afin de trouver des solutions qui conviennent au plus grand nombre d'entre eux.

Certains ont soit :

- trouvé un autre emploi ailleurs à Montréal;
- pris leur retraite;
- vu leur contrat d'emploi arriver à échéance;
- ou ont été mutés dans d'autres établissements de Shell.

D'autres se verront offrir des postes au terminal ou occuperont des postes de transition. Des 490 employés au service de la raffinerie de Montréal-Est en date du 8 janvier 2010, à ce jour, 225 appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories. Des 265 autres, environ 125 sont admissibles à des prestations de retraite complètes ou partielles de Shell.

Il reste donc environ 140 employés qui n'auraient pas encore trouvé de poste ou d'autre source de revenu après le 30 novembre, et nous ne ménageons aucun effort pour les aider dans leur démarche. Par exemple, Shell a créé une initiative et conclu un accord spécial avec Emploi Québec pour permettre à de nombreux employés d'obtenir leur « carte de qualification de frigoriste classe B » en suivant 45 heures de formation. Jusqu'ici, environ 140 de nos employés s'y sont inscrits. Les personnes qui compléteront cette formation avec succès n'auront pas à s'inscrire aux cours obligatoires et à les suivre en dehors des heures de travail et à leurs frais. Leurs nouvelles qualifications amélioreront leur valeur sur le marché du travail et leur donneront la possibilité de décrocher des postes offrant une rémunération accrue. De plus, le comité de reclassement continuera son travail pendant plusieurs mois après le 30 novembre afin d'aider tous nos employés à trouver une solution.

Outre ces efforts, Shell versera de généreuses indemnités de départ aux employés de la raffinerie de Montréal-Est qui n'auront pas de poste à temps plein au terminal ou dans un autre poste de Shell et qui n'auront pas quitté Shell avant le 30 novembre.

Enfin, nous avons essayé durant des mois de négocier une nouvelle convention collective et avons fait une offre équitable aux employés. Cette offre comprenait notamment des indemnités de départ supérieures à celles de nos conventions collectives actuelles et d'autres conditions qui se comparaient avantageusement à celles de conventions en vigueur dans l'industrie. Nous sommes satisfaits que la section locale 2 (qui représente les employés de bureau) ait voté en faveur de son acceptation, mais, malheureusement, la section locale 1 (qui représente les opérateurs, les travailleurs affectés à l'entretien et les techniciens de laboratoire) l'a rejetée. Nous retournerons à la table de négociation et continuerons de bonne foi de tenter de conclure une entente avec la section locale 1.

Shell a constamment été reconnue comme un des meilleurs employeurs au Canada; nous croyons que nous avons toujours traité nos employés équitablement, et nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie.

2) Approvisionnement de nos clients

A propos de l'approvisionnement de nos clients, lorsque le terminal sera entièrement opérationnel, nous serons en mesure d'approvisionner en toute fiabilité nos clients du Québec en produits pétroliers finis. Nous accordons beaucoup d'importance à nos clients et continuerons à leur fournir les produits de grande qualité et les services fiables auxquels ils s'attendent. Shell a une longue histoire, de plus d'un siècle, de réception, d'entreposage, d'expédition et de distribution sécuritaires de produits pétroliers en vrac partout dans le monde. Nous importons des produits finis à Montréal de façon sécuritaire et fiable depuis 1933. Nous possédons ainsi l'expérience et l'expertise pour exploiter notre nouveau terminal de

façon sécuritaire et efficace, de telle sorte que nos clients reçoivent le volume et la qualité de produits qu'ils exigent.

Shell n'est pas le premier raffineur à cesser ses activités à Montréal. Mais Shell reste active au Québec et investit dans l'expansion du terminal de son établissement de Montréal-Est. Nous procédons ainsi pour demeurer concurrentiels en tant que fournisseur de produits pétroliers finis au Québec, dans l'est de l'Ontario et dans les provinces de l'Atlantique. Nous avons conclu un certain nombre d'arrangements d'approvisionnement afin de fournir les volumes requis par nos clients dans la région.

Nous avons transmis notre plan d'approvisionnement aux ministères responsables et répondu aux demandes de renseignements complémentaires. Ils nous ont confirmé être satisfaits du plan et des renseignements transmis. Soyez conscients que notre plan d'approvisionnement contient des renseignements commerciaux de nature très sensible qui ne peuvent être rendus publics. Monsieur Tremblay et moi-même essaierons de répondre à vos questions à ce propos, mais, dans le but de respecter les lois sur la concurrence et les obligations liées à la confidentialité, nous pouvons être contraints d'omettre de nombreux détails sur les questions d'approvisionnement au cours de la présente audience publique.

Nos clients ont beaucoup d'importance à nos yeux, et nous continuerons à leur fournir les produits de grande qualité et les services fiables auxquels ils se sont toujours attendus de Shell. Nos clients sont la raison d'être de notre entreprise. La cessation de nos activités de raffinage et l'expansion de notre terminal à Montréal-Est ne réduiront en rien notre capacité de respecter nos obligations envers eux dans un marché très concurrentiel.

3) Environnement

A l'égard de l'environnement, nous aimerions aborder la question des permis relatifs à l'environnement et les obligations de décontamination applicables à nos terrains et aux activités du terminal de Montréal-Est. La cessation de nos activités de raffinage nécessitera la caractérisation de la partie de notre propriété où est située la raffinerie et l'établissement d'un plan de décontamination de ces terrains conformément aux exigences de la loi. Shell respecte les lois et règlements applicables, et nous allons collaborer avec le ministère de l'Environnement afin de réaliser ces activités conformément aux exigences en vigueur.

Nous continuerons à exploiter notre terminal comme nous le faisons depuis de nombreuses décennies. Nous devons accroître la capacité du terminal afin d'approvisionner nos clients de façon appropriée et, à ce jour, nous avons reçu un certificat d'autorisation nous permettant d'accroître notre capacité de pompage. Selon la portée de nos plans définitifs, nous aurons besoin de deux ou trois autres certificats d'autorisation, dont deux ont déjà fait l'objet d'une demande. Nous travaillerons en collaboration avec tous les organismes gouvernementaux responsables afin de comprendre et de respecter leurs exigences

au sujet de ces autorisations. À l'égard de la décontamination des terrains du terminal, les lois du Québec n'exigent pas la décontamination des terrains où se poursuivent les activités. Par conséquent, nous ne prévoyons pas décontaminer actuellement les terrains où est situé notre terminal, et nous continuerons à respecter toutes les exigences environnementales se rapportant à l'exploitation de notre terminal.

Pour conclure, dans les mois qui se sont écoulés depuis que Shell a annoncé sa décision, elle a saisi toutes les occasions de collaborer avec les divers organismes gouvernementaux et réglementaires concernés. Nous avons respecté toutes les exigences pertinentes liées aux travaux de construction, et nous continuons d'attendre certains des permis exigés. Nous avons pris l'engagement de continuer de travailler en étroite collaboration avec les divers organismes gouvernementaux et réglementaires pour nous assurer de tenir compte de toutes les lois applicables et de nous y conformer. Nous avons pris des arrangements élaborés pour être en mesure de fournir avec fiabilité des produits pétroliers finis de qualité à nos clients du Québec, et nous avons déployé des efforts considérables pour traiter nos employés de manière transparente et équitable.

Au terme de cet aperçu et dans le présent contexte, nous ferons de notre mieux pour répondre à vos questions.

Merci.